

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

08. Assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par la délibération n°12 « assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC » en date du 7 novembre 2022, le Conseil Municipal de Vire Normandie a approuvé les modalités de passation du marché d'assurance des risques statutaires, les critères d'attribution du marché, le lancement de la consultation et la signature des pièces du marché par Monsieur Le Maire.

Les modalités de passation de la consultation étaient notamment un marché non alloti et composé de variantes et de Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :

Code	Libellé	Description
PSE 1	Agents affiliés à l'IRCANTEC	Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC
PSE 2	Agents affiliés à la CNRACL	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL
Variante 1	Agents affiliés à la CNRACL	Franchise fixe de 30 jours d'arrêts cumulés pour maladie ordinaire
PSE 3	Agents affiliés à la CNRACL	Assurance des congés maternité et paternité des agents affiliés à la CNRACL
PSE 4	Agents affiliés à la CNRACL	Assurance des charges patronales
Variante 2	Agents affiliés à la CNRACL	Franchise fixe de 10 jours par arrêt pour accident du travail ou maladie professionnelle

Selon toutes vraisemblances et sur proposition de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et consultant en marché public d'assurance, des possibilités de franchises supplémentaires peuvent être proposées à la collectivité par les soumissionnaires au marché.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/08 du 6 février 2023 à 20h30



C'est pourquoi il convient de modifier les modalités de passation de la consultation en remplaçant le tableau précédent par le tableau ci-après.

Code	Libelle	Description
PSE 1	Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC	Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC
PSE 2-1	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL : franchise fixe de 30 jours par arrêt maladie ordinaire
PSE 2-2	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL : franchise fixe de 60 jours par arrêt maladie ordinaire
PSE 3	Assurance des congés maternité et paternité des agents affiliés à la CNRACL	Assurance des congés maternité et paternité des agents affiliés à la CNRACL
PSE 4	Garantie des charges patronales	Garantie des charges patronales
PSE 5-1	Assurance des accidents du travail et maladies professionnelles des agents affiliés à la CNRACL	Franchise fixe de 10 jours par arrêt accidents du travail et maladie professionnelle
PSE 5-2	Assurance des accidents du travail et maladies professionnelles des agents affiliés à la CNRACL	Franchise (néant) par arrêt accidents du travail et maladie professionnelle

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération n°12 « assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC » du Conseil Municipal de Vire Normandie du 7 novembre 2022,

Considérant la nécessité de modifier les modalités de passation de la consultation « assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC » fixée par la délibération n°12 du Conseil Municipal du 7 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 18 janvier 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 janvier 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/08 du 6 février 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- De modifier la délibération n°12 « assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC » du Conseil Municipal de Vire Normandie du 7 novembre 2022 en remplaçant les modalités de passation de la consultation par les suivantes :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC	Assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC
PSE 2-1	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL : franchise fixe de 30 jours par arrêt maladie ordinaire
PSE 2-2	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL	Assurance maladie ordinaire des agents affiliés à la CNRACL : franchise fixe de 60 jours par arrêt maladie ordinaire
PSE 3	Assurance des congés maternité et paternité des agents affiliés à la CNRACL	Assurance des congés maternité et paternité des agents affiliés à la CNRACL
PSE 4	Garantie des charges patronales	Garantie des charges patronales
PSE 5-1	Assurance des accidents du travail et maladies professionnelles des agents affiliés à la CNRACL	Franchise fixe de 10 jours par arrêt accidents du travail et maladie professionnelle
PSE 5-2	Assurance des accidents du travail et maladies professionnelles des agents affiliés à la CNRACL	Franchise (néant) par arrêt accidents du travail et maladie professionnelle

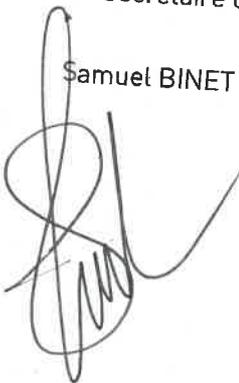
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023
Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/08 du 6 février 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents : 3

Le 06 Février 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Janvier 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Janvier 2023.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			Yoann LEFEBVRE
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELA NY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Luclen	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
FOUBERT Françoise				
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENET Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20230214-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023
Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/08 du 6 février 2023 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/08 du 6 février 2023 à 20h30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.